

J'ai 14 ANS minimum et je souhaite conduire un cyclomoteur ou un scooter.

La catégorie AM du permis de conduire option cyclomoteur est la formation obligatoire pour pouvoir conduire un scooter. Elle équivaut au BSR ou Brevet de Sécurité Routière et n'entre pas dans le régime du permis à points.

Depuis le 1er mars 2024, il n'y a plus d'équivalence entre un permis AM dont la formation est faite sur scooter, et un permis AM dont la formation est faite sur voiturette.

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h par construction.

Attention : débrider son scooter pour en augmenter la puissance ou la vitesse est interdit ! En cas de contrôle, vous risquez une forte amende et la confiscation du cyclomoteur, et si jamais vous avez un accident, l'assurance ne remboursera pas votre cyclomoteur !

J'ai 14 ANS minimum et je souhaite conduire une voiturette.

Depuis le 1^{er} novembre 2014, on peut conduire une voiturette dès l'âge de 14 ans, contre 16 ans auparavant.

Attention : la parution de l'Arrêté du 27 février 2024 applicable au 1er mars 2024 a supprimé l'équivalence entre un permis AM dont la formation est faite sur voiturette, et un permis AM dont la formation est faite sur scooter.

La voiturette, la voiture sans permis ou le petit quad sont caractérisés par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ pour un moteur essence ou 4kW pour un moteur diesel. Avec une vitesse maximale égale à 45 km/h, il est interdit de circuler sur autoroute avec une voiturette ! Elles ont généralement 2 places.

- Les personnes nées avant le 1^{er} janvier 1988 peuvent conduire une voiturette sans permis.
- Les personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1988 doivent obligatoirement avoir le **permis AM option quadricycle léger** pour pouvoir conduire une voiture sans permis. C'est votre cas ? Alors sachez que la formation au permis AM option quadricycle léger est identique à la formation option cyclomoteur.

Il existe également des voiturettes 4 places qui nécessitent le permis **B1** pour pouvoir être conduites. C'est un permis spécifique.